

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
MAIRIE
de
CUCURON
84160



Téléphone : 04 90 77 22 01
Télécopie : 04 90 77 12 58

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
19	19	15	15

Date de la convocation

19.09.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUCURON

Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 23 septembre,

À 20 heure et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, salle du Conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe EGG, Maire.**

Présents :

Adjoints au Maire

M. Jean-Yves RIOU, 1^{er} Adjoint, Mme Anne-Marie DAUPHIN, 2^{ème} Adjointe, M. Thierry BENOIT, 3^{ème} Adjoint, M. Philippe ANGELETTI, 4^{ème} Adjoint.

Conseillers municipaux :

M. Jérémy BONIOL, M. Régis VALENTIN, M. Roger PELLEGRIN, Mme Geneviève MANENT, M. René LAURENT, Mme Claudie CHIRI, M. Alain GUEYDON, M. Régis AUDIBERT, Mme Marie-Jo SOTTO, Mme Anne-Cécile REUS.

Absents /Excusés : Mme Claudie BLANC, Mme Louissette PERROTIN, Mme Sophie ARNAUD, M. Jérémy COULANGE.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAUPHIN.

Délibération n°48/2025

Objet : Personnels non permanents – Accroissement temporaire d'activités

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3 I 1°.

Compte tenu de la réévaluation des besoins, Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération n°25/2025 du 01.07.2025 et de prévoir les recrutements ci-dessous pour faire face à un accroissement temporaire d'activités :

Service	Nombre d'agents/grade/temps de travail/durée de travail	Indices de rémunération
École/Entretien des locaux	1 adjoint technique à temps complet (35h/semaine), du 01.11.2025 au 31.12.2025	Échelon 9 – IB : 401 – IM : 376
Services techniques	1 adjoint technique à temps complet (35h/semaine), du 01.10.2025 au 31.12.2025	Échelon 9 – IB : 401 – IM : 376

Par ailleurs, il est proposé des avenants à deux contrats de recrutements prévus par délibération n°42/2025 du 12.08.2025, à savoir :

Service	Adopté lors de la séance du 12.08.2025 Nombre d'agents/grade/temps de travail/durée de travail	Propositions d'avenants	Indices de rémunération
École/Entretien des locaux	1 adjoint technique à non temps complet soit 24h/semaine pendant la période scolaire et 12h/semaine pendant les vacances scolaires, du 01.09.2025 au 03.07.2026	1 adjoint technique à non temps complet soit 30h/semaine pendant la période scolaire et 12h/semaine pendant les vacances scolaires, du 01.10.2025 au 03.07.2026	Échelon 9 – IB : 401 – IM : 376
École/Entretien des locaux	1 adjoint technique à temps non complet 16h/semaine uniquement pendant la période scolaire, du 01.09.2025 au 03.07.2026	1 adjoint technique à temps non complet 16,5h/semaine uniquement pendant la période scolaire, du 01.10.2025 au 03.07.2026	Échelon 9 – IB : 401 – IM : 376

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Autorise, Monsieur le Maire à recruter des agents non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activités, dans les conditions exposées dans la présente délibération.

Dit, que les inscrits sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2025.

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 084-218400422-20250923-DE_48_2025-DE

Décision adoptée à l'unanimité

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

A Cucuron, le 26.09.2025

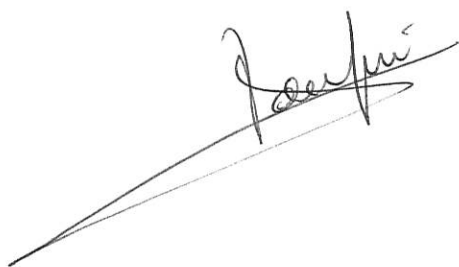
Le Maire

Philippe EGG

La secrétaire de séance

Mme Anne-Marie DAUPHIN

2^{ème} Adjointe



Publiée le :